



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

RÈGLEMENT NUMÉRO 466-1

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 466 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET
UN EMPRUNT DE 95 000 \$ POUR LE PAVAGE
D'UNE PARTIE DE LA 51^E AVENUE**

AVIS DE MOTION :	2016-05-124
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	2016-06-161
APPROBATION PAR LE MAMOT :	24 octobre 2016
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	29 octobre 2016

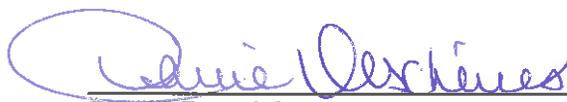
CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté en 2009 le Règlement no 466 décrétant une dépense et un emprunt de 95 000 \$ pour le pavage d'une partie de la 51e avenue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement no 466, afin de changer le bassin de taxation qui y était prévu pour y ajouter un nouvel immeuble imposable;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 10 mai 2016.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'annexe « C » du Règlement no 466 est remplacée par l'annexe « C » qui est jointe au présent règlement.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Danie Deschênes, mairesse



Catherine Fortier-Pesant, greffière

/vc

ANNEXE « C »

